

REGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2021/2022
ADDITIF N°18

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 11 octobre 2021 à 10h00 au 28 octobre 2021 à 12h00.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est réservée uniquement aux personnes majeures.

▪ **Pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 30 (trente) participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- **30 lots « 2 invitations pour assister au concert « Virgin Radio Live » le 29 Octobre 2021 à la Carrière à Saint Herblain » pas de valeur marchande – hors commerce**

Le gagnant et son accompagnateur s'engagent à respecter les conditions d'accès au site liées au contexte sanitaire ; c'est-à-dire un pass sanitaire sera à présenter à l'entrée : test pcr négatif de – de 48h ou preuve de vaccination ou certificat de rétablissement du covid 19.

Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur les lieux du concert par leurs propres moyens. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du concert. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation du concert.